

Prix Marcel-Tassé 2017 : Deux prix, deux lauréats, deux bourses de 2 000 \$

Montréal, le 31 mars 2017 – À l'occasion de la soirée hommage aux diplômés des programmes de Professionnel d'assurance agréé (PAA), et de Fellow, Professionnel d'assurance agréé (FPAA) de l'Institut d'assurance de dommages du Québec, Diane Beaudry, présidente du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et Maya Raic, présidente-directrice générale, ont remis les prix Marcel-Tassé 2017 à deux jeunes recrues qui se sont démarquées par leur personnalité, leurs aspirations professionnelles et leur implication au sein de l'industrie.

David Mollet, lauréat du volet spécialisé en assurance de dommages

Alors qu'il ne trouvait plus son compte dans l'industrie de la télévision où il évoluait alors, David Mollet, aujourd'hui courtier en assurance de dommages chez Assurart inc., a découvert l'industrie de l'assurance de dommages grâce au site prosdelassurance.ca de la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (Coalition).

Celui qui a grandi dans une famille d'artistes venait de trouver comment faire un pont entre son ancien milieu et une nouvelle carrière : « en devenant courtier en assurance de dommages et en me spécialisant dans le milieu musical, je veux redonner à la communauté artistique en les conseillant, comme j'aurais voulu l'être dans le temps, et casser l'image négative persistante de vente sous pression » explique le jeune homme.

Une fois son attestation d'études collégiales (AEC) en assurance de dommages complétée au Cégep Beauce-Appalaches, il communique avec quelques cabinets spécialisés dans l'industrie du spectacle pour offrir ses services. « Cette approche directe a porté fruit puisque mon employeur actuel est allé jusqu'à créer un poste pour pouvoir m'engager » explique le courtier qui détient également un *Bachelor of Fine Arts – Film Production* de l'Université Concordia, à Montréal.

Déjà certifié au Québec et en Ontario, David Mollet entend également obtenir, dans un avenir proche, son permis de courtier de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. À plus longue échelle, il essaiera de compléter la formation pour le titre de PAA et de développer des formations destinées aux entrepreneurs en démarrage afin de les sensibiliser à l'importance de bien s'assurer quand on se lance en affaires. « Pour démontrer à la relève que si un artiste peut s'intéresser à l'assurance de dommages, alors tout le monde peut y trouver son compte. J'espère aussi pouvoir m'impliquer prochainement auprès de la Coalition ! » La tribune que lui offre le prix Marcel-Tassé lui permettra sûrement d'accomplir ses différentes ambitions.

Alexandre Lessard, lauréat du volet général

Depuis l'an dernier, la ChAD rend hommage aux nombreux représentants de la relève qui détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires non spécialisé en assurance de dommages en décernant un second prix, également assorti d'une bourse de 2 000 \$. Alexandre Lessard, courtier en assurance de dommages des particuliers chez PMA Assurances, est le lauréat du volet général du prix Marcel-Tassé 2017.

Bien que son père soit également dans l'industrie comme technicien en prévention incendie, c'est en accomplissant son stage du baccalauréat en communication sociale qu'il a complété à l'Université du Québec à Trois-Rivières qu'Alexandre Lessard a vraiment découvert l'assurance de dommages. « Je me suis rendu compte que le public sous-estime l'importance de cette industrie. J'aime faire prendre conscience aux clients que les protections qu'ils achètent sont plus importantes que le prix qu'ils paient » explique-t-il. Selon lui, sa formation universitaire est un atout puisqu'elle lui permet de mieux comprendre la psychologie de ses clients pour adapter ses conseils.

Considérant que l'assurance de dommages est un domaine en évolution constante avec des nouveaux produits qui apparaissent chaque année, il rappelle également les changements qui touchent l'industrie alors que les départs à la retraite se multiplient. « C'est important que les professionnels plus expérimentés travaillent avec la jeune génération pour transmettre leurs connaissances et leur expérience » souligne celui qui œuvre déjà à titre de mentor pour les professionnels arrivés après lui. D'ailleurs, s'il se donne encore le temps d'en apprendre davantage, il entrevoit déjà son avenir dans l'industrie : « j'aimerais parfaire mes capacités de formateur et à plus long terme devenir directeur d'une équipe de vente. Ce que j'ose surtout espérer, c'est de contribuer à modifier la vision des clients sur l'industrie de l'assurance de dommages. Ce n'est pas un domaine *plate*, bien au contraire! » conclut-il. Sa passion contagieuse et son dynamisme devraient lui permettre d'atteindre cet ambitieux objectif.

La ChAD félicite également les [autres finalistes de chaque catégorie](#) dont l'excellence des candidatures est un témoignage du dynamisme et de la qualité de la relève dans l'industrie. Enfin, la ChAD remercie les membres des comités de sélection du [volet général](#) et du [volet spécialisé](#) ainsi que Diane Beaudry, présidente du conseil d'administration de la ChAD, pour leur collaboration aux prix Marcel-Tassé 2017.

À propos de la Chambre de l'assurance de dommages

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire et à la déontologie de plus de 15 000 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

— 30 —

Renseignements :

Joëlle Calce-Lafrenière, directrice des communications, Chambre de l'assurance de dommages
514-842-2591
jcalce-lafreniere@chad.qc.ca